

Collaborer avec les leaders religieux et coutumiers

Un outil
pour une action
commune en faveur
de l'abolition



Sommaire

4 Introduction

6 La peine de mort dans l'Union africaine

8 Pourquoi collaborer ?

Le rôle des leaders religieux et coutumiers dans le combat pour l'abolition

- Une autorité morale et une influence sociale de premier plan
- Des médiateurs privilégiés
- Un angle d'approche particulier

10 Comment collaborer ?

Outils et pratiques de mobilisation

- Connaître
- Renforcer
- Produire
- Mobiliser

12 Sur quels arguments ?

Vers une position commune en faveur de l'abolition

- Protéger l'individu
- Préserver la communauté
- S'inscrire dans son époque

La FIACAT priviliege les expressions inclusives sur le plan des genres.

Lorsque cela s'avère malaisé ou qu'il faut favoriser la lisibilité du texte, il se peut que certains titres soient employés uniquement au masculin ou au féminin, mais dans un sens épicène.

Quel que soit leur enseignement sur d'autres sujets, l'ensemble des communautés religieuses et philosophiques, ainsi que toutes les spiritualités et les traditions de sagesse de l'humanité, mettent le principe de la vie au centre de leurs préoccupations. C'est bien par respect pour la vie que l'interdit de la torture est si ancré dans les consciences de ceux qui se réclament d'une sagesse religieuse.

Cela ne signifie pas, hélas, que les personnes qui sont membres de nos communautés soient toujours irréprochables, mais l'enseignement premier demeure celui d'une proscription totale et permanente de ce mal qui consiste dans l'intention de faire mal.

Naturellement, pour le réseau des ACAT, cette universelle interdiction de la torture, sanctionnée jusque dans les plus importantes déclarations des droits de la personne humaine – Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (1950), Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981) –, se prolonge dans le respect de la vie donnée par Dieu et dont il demeure le seul authentique maître.

Ôter une vie à la suite d'une décision judiciaire revient à infliger la torture la plus totale, la plus extrême, mais aussi à se substituer au maître de la vie et de la mort. Si nous reconnaissons que Dieu seul est le maître de la vie et de la mort, nous reconnaissons aussi qu'il ne nous appartient jamais, de manière délibérée, d'ôter la vie à qui que ce soit; cela vaut autant pour des personnes qui auraient été injustement condamnées (dans leur cas, la question de la peine de mort ne devrait même pas se poser !) que pour celles qui se sont rendues coupables d'infractions.

Unissons-nous donc pour augmenter l'esprit de l'humanité !

Christophe d'Aloisio
Président de la FIACAT



Introduction

En quelques années, l'Afrique est devenue le continent le plus dynamique en termes de progrès vers l'abolition de la peine de mort. Cependant cette évolution ne se fait pas sans résistances. Parmi les raisons souvent avancées pour maintenir la peine de mort, que ce soit dans les pays qui continuent à exécuter ou dans ceux qui n'exécutent plus mais la possèdent toujours dans leur arsenal juridique, on retrouve notamment :

1 • La population n'a qu'une confiance limitée en ses institutions, et notamment dans l'appareil judiciaire, qu'elle juge lent, inefficace et corrompu. La peine capitale est considérée comme la seule garante d'une sanction définitive dans un système judiciaire et pénitentiaire défaillant.

2 • La coexistence d'un droit coutumier et d'un droit positif ne favorise pas forcément le combat abolitionniste. Le droit coutumier, renforcé dans certains cas par des traditions religieuses, peut reconnaître la peine de mort comme une sanction légitime des crimes considérés comme graves pour la communauté.

L'abolition de la peine de mort ne peut s'imposer par la seule voie législative ou judiciaire. Elle nécessite une transformation profonde des mentalités, qui passe inévitablement par la mobilisation des faiseurs d'opinion dans leur diversité. Les médias, par leur capacité à informer et sensibiliser le

public, les organisations de la société civile, par leur ancrage communautaire et leur expertise, et les leaders d'opinion de tous horizons, par leur influence sur les débats publics, constituent autant de relais indispensables pour faire évoluer la perception de cette pratique. Parmi ces acteurs influents, les leaders religieux et coutumiers occupent une place particulière. L'Afrique subsaharienne est une des régions du monde où la religion a une place des plus importantes⁽¹⁾. Là où les communautés continuent de se tourner vers leurs guides spirituels pour éclairer les questions morales complexes et orienter leurs choix collectifs, l'engagement de ceux-ci dans le combat abolitionniste est une nécessité profonde.

De plus, leur mobilisation fournit des moyens d'actions supplémentaires : sur le fond, les concepts de justice, de pardon, de réconciliation et de rédemption, centraux dans de nombreuses traditions religieuses et culturelles du continent, offrent des ressources particulièrement riches pour repenser l'approche punitive en réponse aux crimes les plus graves ; sur la forme, la mission spirituelle des leaders, leur capacité à organiser tradition et modernité, leur connaissance intime des communautés et leur aptitude à faire lien, leur confèrent une légitimité unique et en font des acteurs incontournables de tout processus de changement social d'envergure.

C'est sur la base de ce constat que la FIACAT a organisé ces dernières années, avec ses membres, les « Actions des chrétiens pour l'abolition de la torture » (ACAT), plusieurs ateliers de sensibilisation des faiseurs d'opinion à l'abolition de la peine de mort, notamment auprès des chefs religieux et traditionnels, des médias et des membres de la société civile : au Mali (2014 et 2018), au Congo (2015), au Tchad au Niger et au Burkina Faso (2016), en République centrafricaine (2017), au Liberia (2019) et en République démocratique du Congo (2021).

Afin de tirer les enseignements de ces différentes expériences, un séminaire de capitalisation sur la sensibilisation des leaders religieux et coutumiers à l'abolition de la peine de mort a été organisé en mai 2025 à Dakar (Sénégal) en partenariat avec l'ACAT Sénégal. Il a réuni plus de 40 participants, leaders religieux et coutumiers et membres de la société civile, provenant de 9 pays d'Afrique subsaharienne (Cameroun, Ghana, Liberia, Niger République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Sénégal et Tchad).

Le présent outil est issu de l'ensemble des discussions qui ont eu lieu lors de ces activités. Il s'adresse aux acteurs du mouvement abolitionniste qui souhaitent comprendre et mobiliser le potentiel des

Pourquoi collaborer?

Comment collaborer?

Sur quels arguments ?

leaders religieux et coutumiers. Il vise à explorer les spécificités de leur rôle et les multiples dimensions de leur contribution potentielle (**Pourquoi collaborer ?**) : leur autorité morale et leur influence sociale, leur capacité unique de rassemblement, ainsi que la perspective particulière qu'ils peuvent apporter au combat abolitionniste. Il examine également les stratégies pratiques pour les associer au mouvement abolitionniste, dans une démarche collaborative qui est la condition d'un engagement durable et d'un impact réel (**Comment collaborer ?**). Enfin, il explore les arguments communs aux traditions religieuses et coutumières qui peuvent être mobilisés dans le cadre de d'actions communes (**Sur quels arguments ?**).

⁽¹⁾ Source : *The Age Gap in Religion Around the World*, Pew Research Center, juin 2018, p. 50-56.

La peine de mort dans l'Union africaine

Les dernières années ont été marquées par de nombreuses avancées dans le combat abolitionniste au niveau mondial. Aujourd'hui, deux tiers des pays du monde ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique.

C'est en Afrique que cette dynamique est la plus forte. En 1990, un seul État africain, le Cap-Vert, avait aboli la peine de mort ; au 31 décembre 2024, il y en avait 28, soit plus de la moitié du continent. Depuis 2020, le Tchad, la République centrafricaine, la Sierra Leone et la Zambie ont rejoint les rangs des pays abolitionnistes pour tous les crimes ; et le Ghana et le Zimbabwe pour les crimes de droit commun⁽¹⁾.

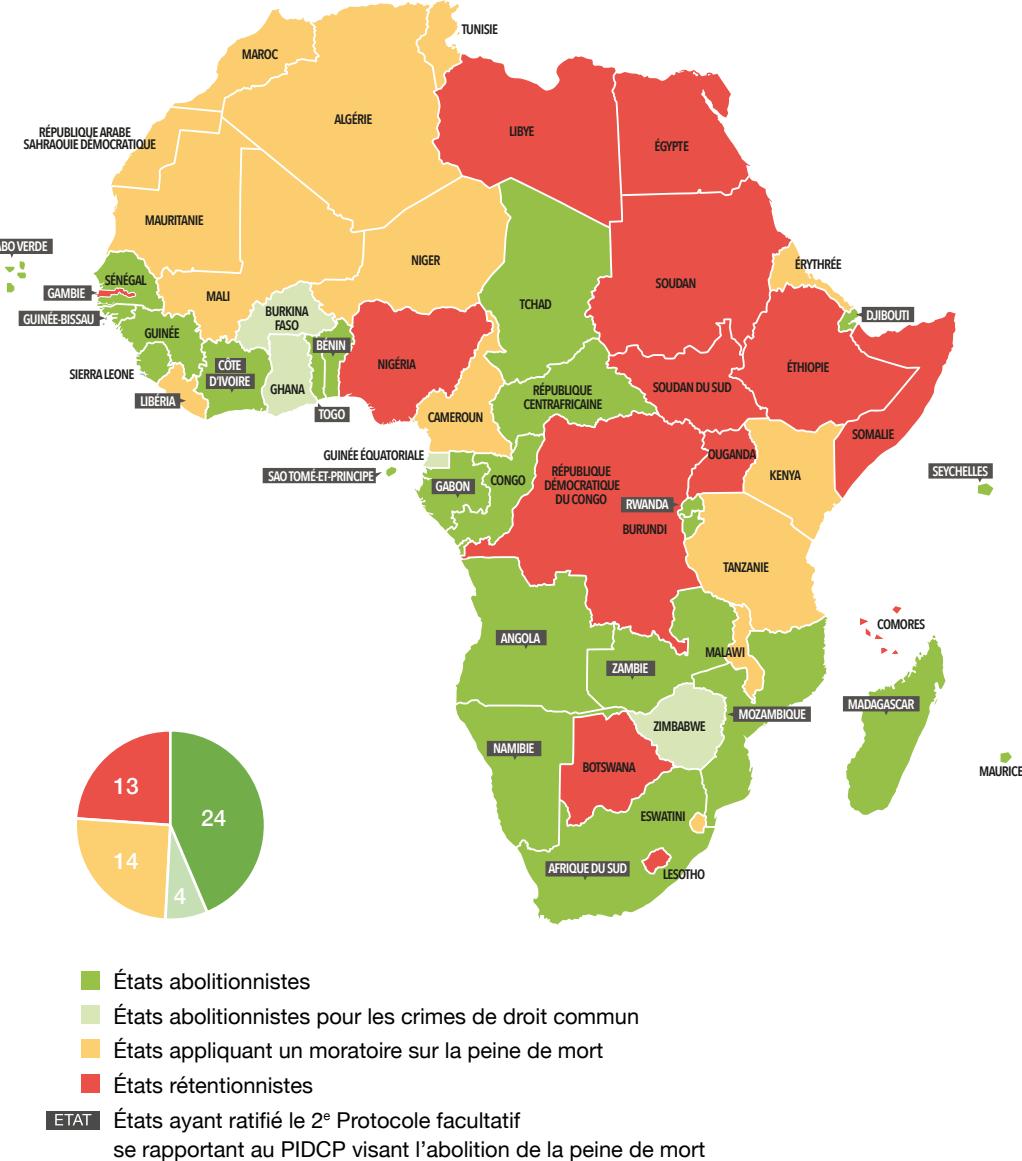
L'engagement continental se renforce également à travers la ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (OP2-PIDCP), qui vise spécifiquement l'abolition de la peine de mort. 18 pays africains ont franchi ce pas – sur les 92 États parties au protocole – dont la Côte d'Ivoire et la Zambie en 2024. De plus, en décembre 2024, 30 États africains ont voté en faveur de la 10^e résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies appelant à un moratoire sur les exécutions ; ils étaient 17 en 2007 pour la première⁽²⁾.

Seule une minorité d'États de l'Union africaine maintient la peine de mort. 13 pays continuent de l'appliquer régulièrement et 14 autres de prononcer des condamnations à mort et de ne pas intégrer l'abolition de la peine de mort dans leur droit interne bien qu'ils n'exécutent plus, pour la plupart depuis plus de trente ans.

Le contexte lié au terrorisme en Afrique de l'Ouest et aux conflits en Afrique centrale fait parfois obstacle à davantage de progrès : ainsi, le Burkina Faso et la République démocratique du Congo ont récemment montré des signes de retour en arrière.

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et son Groupe de travail sur la peine de mort accompagnent activement cette évolution. L'article 4 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 protège le droit à la vie ; et, même si elle n'interdit pas expressément le recours à la peine de mort, la CADHP a précisé dans son **Observation générale sur le droit à la vie** d'octobre 2015 qu'elle ne peut être appliquée que pour les crimes les plus graves et prononcée au terme d'un procès équitable.

En 2015, la CADHP a adopté un **projet de Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort en Afrique**, prévoyant l'abolition sur le continent africain. Le texte a été transmis aux instances de l'Union africaine mais n'a pas encore été adopté.



Sources : ⁽¹⁾ Amnesty International et Coalition mondiale contre la peine de mort - ⁽²⁾ Nations Unies

Le rôle des leaders religieux et coutumiers dans le combat pour l'abolition

“ Dans de nombreuses communautés, les leaders religieux sont consultés pour les décisions importantes, familiales comme sociales.

■ Une autorité morale et une influence sociale de premier plan

Les leaders religieux et coutumiers occupent une position unique dans les sociétés d'Afrique subsaharienne, où la religion et la tradition structurent profondément les valeurs et les comportements individuels et collectifs. Leur autorité morale est reconnue et respectée par de larges segments de la population, bien au-delà des lieux de culte : dans de nombreuses communautés, les leaders religieux sont consultés pour les décisions importantes, familiales comme sociales. Lorsqu'ils prennent position, ils mobilisent non seulement leurs fidèles directs, mais touchent également des réseaux étendus de sympathisants et d'acteurs sociaux. Leur parole porte donc un poids considérable dans l'opinion publique et peut influencer les attitudes collectives, la formation de l'opinion publique et les discussions politiques, notamment dans le cadre de débats éthiques complexes comme celui de la peine de mort.

“ Quand des leaders chrétiens, musulmans et traditionnels s'unissent autour de la cause abolitionniste, ils démontrent que l'opposition à la peine de mort transcende les particularismes confessionnels [...]”

■ Des médiateurs privilégiés

Les leaders religieux peuvent unir diverses communautés autour de valeurs humaines partagées, créant des coalitions qui s'étendent au-delà des lignes ethniques, politiques, sociales ou confessionnelles. Dans des contextes où les divisions peuvent paralyser le débat public, leur légitimité leur permet de créer des espaces de dialogue inclusifs et apaisés.

Cette position leur donne accès à différents niveaux de la société. Ils peuvent posséder un accès direct aux responsables gouvernementaux, aux autorités traditionnelles et aux leaders communautaires, offrant des opportunités uniques d'influencer les politiques à plusieurs niveaux. Leur capacité à mobiliser des coalitions interreligieuses renforce également considérablement l'impact de leur action. Quand des leaders chrétiens, musulmans et traditionnels s'unissent autour de la cause abolitionniste, ils démontrent que l'opposition à la peine de mort transcende les particularismes confessionnels et s'enracine dans des valeurs humaines universelles. Ces coalitions peuvent également s'étendre aux organisations de la société civile, aux associations de juristes, et aux mouvements de défense des droits humains.

Cette capacité à créer l'unité est cruciale pour générer le soutien de base nécessaire à une réforme politique significative en faveur de l'abolition.

“ Présenter l'abolition non comme une faiblesse, mais comme un acte de force spirituelle et de maturité sociale.”

■ Un angle d'approche particulier

Les leaders religieux et traditionnels apportent au combat abolitionniste une dimension et une vision complémentaire aux approches juridiques ou politiques. Ils peuvent invoquer les principes fondamentaux de leur foi – compassion, pardon, rédemption, sacralité de la vie – pour construire un discours abolitionniste ancré dans les valeurs spirituelles partagées par leurs communautés.

Ils peuvent également proposer une approche centrée sur la transformation spirituelle et la réconciliation communautaire, valorisant les processus de réconciliation et de pardon qui trouvent un écho profond dans de nombreuses traditions africaines.

Enfin, leur ancrage communautaire leur permet de travailler sur les causes profondes de la violence et de la criminalité, en développant des programmes de prévention, d'éducation et d'accompagnement social qui s'attaquent aux racines du problème plutôt qu'à ses seules manifestations.

Les leaders religieux peuvent ainsi offrir des perspectives nouvelles pour repenser la justice pénale ; et présenter l'abolition non comme une faiblesse, mais comme un acte de force spirituelle et de maturité sociale.

Outils et pratiques de mobilisation

Les propositions ci-dessous n'ont pas vocation à être exhaustives. Elles offrent des pistes de réflexion et d'action génériques qui peuvent être repensées et adaptées en fonction des besoins et des contextes.



Connaitre

- **Cartographier les leaders religieux et traditionnels** pour comprendre comment ils sont organisés et identifier leur sphère d'influence.
- **Mobiliser** les institutions religieuses et les leaders alliés pour identifier les acteurs ressources et créer un réseau solide.
- **Identifier les partenaires stratégiques** pertinents, comme les organisations confessionnelles nationales et internationales, les organisations laïques de la société civile, les institutions et services publics, médias ou les structures pouvant apporter un soutien financier ou technique.
- **Établir un dialogue** ouvert pour identifier la diversité des positions, des résistances, des possibilités d'action et des freins éventuels.



→ Assurer une représentativité confessionnelle, ethnique, géographique, linguistique

→ Créer un réseau ou une coalition incluant l'ensemble des acteurs clés identifiés

→ Formuler ensemble des objectifs communs pour encadrer les actions



Renforcer

- **Organiser des sessions** de formation et de renforcement des capacités des leaders religieux et coutumiers sur les différents aspects de la peine de mort et de son abolition du point de vue de la foi, de la tradition, et de leur rôle au sein de la société – notamment les implications théologiques, éthiques et morales ; les aspects sociaux, politiques et juridiques ; la justice restaurative et la résolution pacifique des conflits.
- **Inclure la sensibilisation** à l'abolition dans les programmes de formation théologique et l'enseignement religieux.
- **Favoriser le partage des expériences** entre acteurs religieux et coutumiers, y compris sur les défis auxquels ils sont confrontés.



→ Inclure les leaders religieux et coutumiers dans les actions menées par la société civile et les autres acteurs sur la question de l'abolition

→ Organiser des ateliers entre leaders (au sein d'une même confession ou dans une approche interreligieuse) pour échanger sur les arguments, les expériences et les pratiques

→ Organiser des rencontres d'acteurs religieux avec des familles de victimes et de condamnés à mort



Produire

- **Développer des argumentaires et des ressources**, adaptées aux différentes traditions religieuses et aux contextes locaux, que les leaders peuvent mobiliser dans leur engagement avec leur communauté et dans leur plaidoyer auprès des décideurs



→ Organiser des sessions d'étude des textes religieux centrées sur les thématiques de la miséricorde, de la rédemption et de la justice

→ Préparer des éléments portant le message abolitionniste pour les prières, les sermons et les cérémonies

→ Élaborer des modules pédagogiques pour la formation théologique, l'éducation religieuse et les programmes de jeunesse

→ Développer des outils de plaidoyer incluant des témoignages d'experts fondés sur les enseignements religieux



Mobiliser

- Mettre en place, avec les leaders religieux et coutumiers, des **actions de sensibilisation à l'abolition au sein des communautés** dans le cadre de leurs fonctions : par exemple lors des prêches, des cérémonies, d'événements particuliers politiques et juridiques (procès, exécutions, examens de lois, etc.).
- **Encourager la présence médiatique des leaders** religieux abolitionnistes dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux.
- **Faciliter l'implication des leaders** religieux et coutumiers dans le soutien aux familles de victimes et de condamnés à mort, et dans les processus de réconciliation et de dialogue, là où cela est possible.
- **Accompagner le plaidoyer** auprès des décideurs mené par la société civile ou les leaders.



→ Participer conjointement à la publication de tribunes, à des émissions de radio et à des campagnes de communication sur les réseaux sociaux en faveur de l'abolition

→ Organiser des actions sur la justice et l'abolition de la peine de mort au sein des communautés : cultes thématiques, veillées de prière, conférences-débat, groupes de réflexion, etc.

→ Associer les leaders religieux et coutumiers aux rencontres avec les décideurs

Vers une position commune en faveur de l'abolition

“ Qu'on soit défenseur des droits de l'homme, leader coutumier ou religieux, décideur politique ou membre du corps judiciaire, nous nous accordons tous sur le caractère sacré de la vie humaine.

Daniel Moundzego, Pasteur
(Cameroun)

■ Protéger l'individu

Le caractère sacré de la personne humaine.

L'ensemble des religions et traditions pratiquées en Afrique affirment la dignité inhérente de chaque être humain ; la vie et la personne humaine sont sacrées et appartiennent au divin. Cette nature sacrée demeure intacte quelles que soient les actions d'une personne, rendant chaque vie irremplaçable et digne de protection. De plus, de même que l'humain en tant qu'individu est faillible, les systèmes humains le sont aussi : la peine de mort comporte toujours un risque d'une exécution injuste et pourtant irréversible, ce qui contrevient à ce principe fondamental de la nature sacrée de la vie.

La capacité de rédemption et de transformation.

Les traditions religieuses affirment constamment le potentiel humain de repentance, réhabilitation et croissance spirituelle. Elles appellent les croyants à répondre aux méfaits avec compassion plutôt qu'avec vengeance. Les enseignements de Jésus sur le pardon, l'accent islamique sur la miséricorde, et les concepts africains traditionnels de justice réparatrice privilégient la guérison plutôt que la punition. Ces principes reconnaissent que la vraie justice cherche à restaurer l'humanité de la personne plutôt qu'à la détruire. La peine de mort nie donc cette possibilité fondamentale de transformation et coupe court au voyage vers la guérison spirituelle.

“ Nos ancêtres nous ont appris à réparer, pas à détruire.

Nana Kwame Agyapong, Leader traditionnel (Ghana)

■ Préserver la communauté

Promouvoir la guérison et la réconciliation.

Les communautés religieuses et traditionnelles comprennent que la violence engendre la violence, créant des cycles infinis de châtiment qui endommagent des sociétés entières. Les systèmes de justice africains traditionnels et les enseignements religieux mettent généralement l'accent sur la restauration de l'harmonie au sein des communautés plutôt que sur la simple punition des contrevenants. Ils proposent toutes différentes formes d'alternatives à la justice punitive, fondées sur la réparation, la compensation et la réconciliation.

Protéger les plus vulnérables.

L'application discriminatoire de la peine de mort, qui affecte de manière disproportionnée les pauvres, les marginalisés et les minorités, entre en conflit avec les enseignements religieux sur l'égalité, la solidarité et l'attention aux plus vulnérables. Les religions et traditions mettent toutes l'accent sur la protection spéciale de ceux qui ne peuvent se protéger eux-mêmes, faisant de l'application de la peine de mort une violation des principes religieux fondamentaux.

■ S'inscrire dans son époque

La peine de mort comme héritage colonial.

La peine de mort, dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, est un héritage des systèmes juridiques coloniaux, qui ont institutionnalisé la peine capitale dans le cadre de structures juridiques plus larges remplaçant souvent des systèmes traditionnels qui mettaient l'accent sur la restauration, la compensation et la guérison communautaire plutôt que sur l'exécution.

“ Nous avons besoin d'apprendre du passé pour savoir pardonner et partir sur de nouvelles perspectives pour l'avenir.

Me Guy Antoine Dangavo, ACAT ROA (République centrafricaine)

En ma qualité de président de l'ACAT Sénégal, j'affirme que l'implication des autorités religieuses et coutumières constitue un pilier fondamental de notre combat pour l'abolition de la peine capitale sur le continent africain. Ces personnalités, solidement enracinées au cœur de nos sociétés, portent une légitimité morale et spirituelle qui dépasse largement celle des institutions publiques, souvent fragilisées par des dysfonctionnements chroniques.

Dans un contexte où la confiance envers l'appareil judiciaire reste fragile et où certaines traditions continuent de légitimer la peine de mort, l'influence de ces leaders peut opérer une véritable transformation des mentalités. Leur parole résonne avec une force particulière auprès des populations, notamment dans les zones rurales où leur autorité demeure incontestée.

La convergence des voix musulmanes, chrétiennes et traditionnelles ouvre des perspectives remarquables pour réconcilier les systèmes juridiques traditionnels et modernes. Cette synergie spirituelle permet de puiser dans un socle commun de valeurs humanistes – la sacralité de la vie, la miséricorde, la possibilité de rédemption – pour construire une argumentation abolitionniste authentiquement africaine.

Cette mobilisation revêt une importance stratégique particulière dans les régions confrontées au terrorisme, où la peine de mort peut être perçue comme une réponse légitime à la violence extrême. Face à ces défis, l'engagement des leaders religieux devient un antidote puissant contre la radicalisation des positions.

En formant et en mobilisant ces figures d'autorité, nous créons un réseau de communication capillaire qui peut atteindre les populations les plus isolées, y compris celles où l'analphabétisme limite l'accès à l'information. Ces leaders deviennent alors des ambassadeurs de la cause abolitionniste, porteurs d'un message adapté aux réalités locales et aux sensibilités culturelles.

Cette stratégie ne peut réussir qu'en respectant scrupuleusement la diversité de nos héritages culturels et spirituels. Elle nécessite un partenariat étroit avec les organisations de la société civile pour développer une approche argumentative à la fois rigoureuse et sensible aux particularismes locaux.

Cette mobilisation des consciences, portée par ceux qui incarnent nos valeurs les plus profondes, représente notre meilleure chance de voir émerger une Afrique définitivement libérée de la peine de mort.

Alain Sambou
Président de l'ACAT Sénégal



La FIACAT

La Fédération internationale des ACAT, la FIACAT, est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits humains d'inspiration chrétienne, créée en 1987, qui lutte pour l'éradication de la torture et l'abolition de la peine de mort. La Fédération regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur trois continents.

La FIACAT représente ses membres auprès des organismes internationaux et régionaux

Elle bénéficie du Statut consultatif auprès des Nations unies (ONU), du Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du Statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP). La FIACAT est également accréditée auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

En relayant les préoccupations de terrain de ses membres devant les ces instances, la FIACAT vise l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements. La FIACAT concourt à l'application des Conventions régionales et internationales de défense des droits humains, à la prévention des actes de torture dans les lieux privatifs de liberté, à la lutte contre les disparitions forcées et au combat contre l'impunité. Elle participe également à la lutte contre la peine de mort en incitant notamment les États à supprimer cette peine inhumaine de leur législation et en sensibilisant les faiseurs d'opinion, chefs religieux et coutumiers à l'abolition. Pour être encore mieux entendue, la FIACAT est membre-fondatrice de plusieurs collectifs d'action, notamment la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP).

La FIACAT renforce les capacités de son réseau de 30 ACAT

La FIACAT aide ses associations membres à se structurer. Elle soutient le processus qui fait des ACAT des actrices de poids de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'avoir un impact sur les autorités de leur pays. Elle contribue à faire vivre le réseau en favorisant les échanges, en proposant des formations régionales ou internationales et des initiatives communes d'intervention. Ainsi, elle soutient les actions des ACAT et leur apporte un relais sur le plan international.

La FIACAT, un réseau indépendant de chrétiens unis pour l'éradication de la torture et de la peine de mort

La FIACAT a pour mission de sensibiliser les Églises et les organisations chrétiennes à la torture et à la peine de mort, afin de les convaincre d'agir pour leur abolition et éradication.



96 boulevard de la Libération • 94300 Vincennes, France
Tél. : +33 (0)1 58 64 10 47 • Email : fiacat@fiacat.org
Site web : www.fiacat.org



Connaître



Renforcer



Produire



Mobiliser

- Mener un travail de cartographie rigoureux des acteurs religieux et traditionnels et des partenaires stratégiques, pour identifier comment ils sont organisés et interagissent, et identifier les personnes ressources

- Organiser des activités de renforcement des capacités des acteurs religieux et coutumiers sur la question de la peine de mort et ses implications

- Inclure la question de la peine de mort et de son abolition dans les programmes de formation théologique et l'enseignement religieux traditionnel

- Favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les acteurs

- Développer et diffuser des argumentaires et des ressources utilisables dans les activités de sensibilisation

- Organiser des activités de sensibilisation de l'opinion publique : cultes thématiques, veillées de prières, journées de réflexion

- Organiser des actions de plaidoyer communes auprès des décideurs

- Encourager la présence médiatique des leaders religieux abolitionnistes dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux

- Faciliter l'implication des leaders religieux dans le soutien aux familles de victimes et de condamnés à mort

Avec le soutien financier de